

Travailleur·euses de l'art

mais pas que

«Voyageur
il n'y a pas de chemin,
le chemin se fait
en marchant»

poème
d'Antonio Machado

SNAP!

Le Syndicat national
des Artistes Plasticiens
de la Confédération Générale
du Travail vous informe
de vos droits et vous appelle
à participer aux luttes pour
la défense de nos métiers.

Journal du Syndicat National des Artistes Plasticiens CGT

An 2023

SOUS LES ORS DE LA RÉPUBLIQUE



B. Charzat

Grand-messe au Ministère de la Culture ce mardi 15 novembre. Autour d'une immense table où chacun·e a son micro, son nom gravé en lettres d'or (non, j'exagère) et un verre d'eau, sont présentes les délégué·es de la plupart des organisations professionnelles d'artistes-auteur·rices, des OGC (sociétés de droits d'auteurs), et de nombreux agents de divers grades et genres des deux ministères de tutelle.

La Directrice de cabinet adjointe à la Culture pour les affaires sociales nous expose à grand renfort de Powerpoint tout le bien que ce gouvernement

nous a déjà fait, et tout le bien qu'il s'apprête à nous faire. Le budget 2023 prévoit 3,7 M€ pour la réalisation d'un Plan Artiste-auteur. En fait, c'est 2 M€ en 2023 et 1,7 M€ en 2024. Une paille au regard des 454 M€ d'aides d'urgence versées pendant la crise sanitaire.

Le rétablissement du CA AGESSA/MDA est imminent, mais sa composition reste encore à définir. Il se fera par désignation, la question des élections étant balayée d'un revers de main comme contraire à la Loi de la Sécurité Sociale. Quant au rôle de ce CA,

la réponse qui nous est donnée : affiliation, action sociale, est à côté de la plaque, ces missions relevant de commissions ad hoc. La principale mesure semble être la mise en place fin 2023 d'un portail d'information capable de répondre à toutes nos questions. En attendant, les représentants des tutelles sont bien incapables de répondre à celles que nous leur posons sur les dysfonctionnements récurrents avec l'URSSAF du Limousin, le problème de la cotisation forfaitaire pour les nouveaux entrants, l'absence de communication entre l'URSSAF et ce qui reste de l'AGESSA/MDA, l'effondrement du dispositif d'action sociale (10 demandes en 2021, pour 2138 en 2015), etc. ... Ils sont bien conscients des problèmes, vont réunir les parties, c'est en cours de résolution, etc. Le plan « *Parcours de l'artiste* » se propose d'accompagner les AA tout au long de leur carrière afin de « *diminuer leur vulnérabilité économique* » (sic). Comment ? Eh bien, en les poussant vers la pluriactivité ou, mieux encore, vers la reconversion, voyons ! Le dispositif de réduction des cotisations sociales est toujours interdit aux plus précaires. Les cotisations vieillesse AGESSA prescrites peuvent être prises en charge par l'Action sociale, mais sans que le budget de celle-ci soit revu à la hausse, or cela représente des sommes considérables.

« On nous promet des mesures de simplification dans le domaine fiscal, comme de remplacer le BNC par le régime des Traitements et Salaires, où on a tout à perdre. »

Une rémunération minimale du droit d'exposition est prévue (1000 € pour une expo monographique, min. 100 € par artiste dans une expo collective), mais uniquement dans les lieux financés par l'État. Et le minimal devient souvent le maximum. Pour les collectivités territoriales, tout reste à négocier au cas par cas. Bref, tout va (aller) bien.

Cela valait-il la peine de passer
tant de temps en réunions,
« *groupes de travail* »
et autres concertations
pour tout ce vide ?

On est content d'apprendre que le Ministère de la Culture « *reste mobilisé (...)* pour assurer la vitalité de la création artistique en France ». Au cas où on en douterait...

Irène



100 artistes pour MUMIA

Le Collectif **Libérons Mumia!** qui rassemble une centaine d'organisations et de collectivités publiques : associations de défense des droits humains, syndicats, partis politiques, collectifs locaux et régionaux, collectivités territoriales, lance un appel à images pour faire connaître son combat, dénoncer cette arrestation arbitraire et exiger sa libération. Vos images sont les bienvenues pour nourrir une campagne militante d'envergure sur les réseaux sociaux et l'action : 100artistespourmumiaabujamal@gmail.com

« Ce n'est pas uniquement de pain que l'on vit. Les révolutions dans le passé ne sont pas uniquement nées de la misère. Quand elles en sont issues, tout aussitôt la revendication a concerné autre chose que le pain, que la terre à travailler ou les moyens de contrôler ou diriger cette production [...] N'est-ce pas la raison pour laquelle des défenseurs de l'actuelle société mesurent chichement ses crédits au ministère des affaires culturelles »

Jean Vilar.



VIVE le syndicalisme !

Le snapcgt défend tou-tes les artistes auteur-rices des arts visuels. Les combats que nous menons, les avancées que nous obtenons, les informations que nous partageons, sont pour tous le monde, adhérents ou non. Mais pour faire ce travail utile à tou-tes, nous avons besoin de moyens et de militant-es. En adhérant au SNAPcgt, en participant à son action, vous contribuerez à changer les choses et travaillerez à améliorer votre condition et celle des autres. Pour Adhérez : snapcgt.org/adhesion

« Parmi vous, u

« Vous n'avez qu'à arrêter de manger pour financer vos projets »

ÉSA la Réunion
(Les Mots de trop, 2022)

Depuis 2018, les collectifs militants tels que « *les mots de trop* », « *La Buse* », « *balance ton école d'art* » ou le journal « *La Coupure* » s'organisent pour rendre visible les violences systémiques à l'œuvre dans le secteur des arts visuels et plus particulièrement dans l'art contemporain.

Les tracts sérigraphiés, les affiches, les posts sur les réseaux sociaux donnent à voir de nombreuses situations d'abus recensés par les artistes, citant nommément les curateur-rices, responsables d'institutions, galeristes et autres. La plateforme de signalement du collectif La Buse (la-buse.org/plateforme) a récolté des dizaines de témoignages qui ont révélé une situation gravissime au sein d'un Fonds régional d'art contemporain (FRAC).

Alors que les salarié-es en souffrance et les militant-es essayent de s'organiser, le FRAC



attaque pour diffamation. Au même moment, le Ministère de la Culture commande une enquête sur ces institutions et n'a apparemment pas connaissance des violences inhérentes à la désorganisation managériale. De son côté, le Conseil National des Profession des Arts Visuels (CNPV) a mené une consultation sur « *la prévention des risques psychosociaux dans les structures de diffusion d'art contemporain* » auprès de l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail d'Île-de-France

(Aract). Cinquante-quatre pages confirment la grande souffrance des travailleur-euses de l'art. La première des préconisations du groupe « *salaarié-es* » propose de « *Rappeler les obligations réglementaires et l'application du code du travail* » !

Toujours pas de convention collective dans notre secteur professionnel. Pas ou peu d'espaces d'écoute ou de dialogue pour libérer la parole des victimes. Des harceleur-euses systématiquement protégé-es... Dans l'art, comme ailleurs, tout le monde sait mais la présomption d'innocence l'emporte.

Ce constat pose la question du pouvoir. Qui possède le pouvoir dans l'art contemporain ? Nous connaissons la réponse mais faisons-nous le lien avec les violences subies par ceux qui ne l'ont pas, ce pouvoir ? Désormais que la rémunération n'est plus une revendication excentrique, exigeons un traitement digne, un droit à ne plus subir de violence au travail et une application des droits du travail pour tous. C'est dans ce but qu'aujourd'hui, un groupe réunissant syndicats, collectifs et fédérations européennes s'organise pour créer un outil qui permettra de rendre visible ces violences et lutter efficacement contre les abus de pouvoir de notre secteur.

Anne et Émilie

SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES AUTEURS

À cette époque, ou l'histoire commence, il y avait des élections dans nos professions. Celles des Conseils d'Administration de La Maison des Artistes et de l'AGESSA... Nous militons pour les rétablir, en mieux.

2011 - En signal de fusion des organismes, le Directeur de l'AGESSA est nommé Directeur de La Maison des Artistes.

2013 - une Inspection Générale des affaires sociales et Culturelles (IGAS-IGAC) auditionne les organisations d'auteur-rices, le Directeur, pas les salarié-es, sur l'unification MdA-AGESSA, en consolidation du régime.

Le SNAPcgt propose une Caisse de Sécurité sociale des Artistes Auteurs au sein du régime général :

- recouvrement des cotisations.
- Service attentionné aux droits : maladie, parentalité, retraite.
- Nouveaux Droits : Prévention, risque Accident du Travail, de Trajet et Maladies Professionnelle.

Le rapport IGAS-IGAC reprends en partie ces propositions.

Mais à l'AGESSA, 200 000 auteur-rices et leurs cotisations ne sont pas identifiées. Des milliers de cotisations retraite n'ont pas été appelées. Les responsables du manquement craignent la révélation du scandale. La présidence de l'Association Maison des Artistes veut conserver l'agrément associatif, incompatible avec une Caisse de Sécurité Sociale. Ils font capoter le projet.

2014 - Un reliquat de réforme est présenté aux conseils d'administration, en fin de mandature.

Le Directeur Adjoint de la Sécurité Sociale promet de la prolonger jusqu'à la création du nouvel organisme unifié.

Mai 2014, Les ministères OUBLIENT de proroger les Conseils d'Administration !!! Il n'y a plus aucun contrôle sur le fonctionnement et le devenir de notre Sécurité Sociale pendant 8 ans.

Fin 2018 la loi de sécurité sociale programme le transfert du recouvrement des cotisations AGESEA, à l'URSSAF au 1^{er} janvier 2019 et au 1^{er} janvier 2020 pour la MdA. Ces transfert vont à l'URSSAF Limousin.

La survie MdA-AGESEA dépend alors des subventions que les ministères accorderont.

Il n'y reste plus qu'une commission d'action sociale, et une commission professionnelle d'affiliation au régime. C'est très peu et elles ne fonctionnent plus.

le Directeur propose un projet d'entreprise refusé par la Direction de la Sécurité Sociale. Curieusement, il promeut des améliorations refusées précédemment aux Conseils d'Administration.

Le SNAPcgt et les salarié-s CGT proposent en intersyndicale CGT-CFTC-FO-CFDT, une antenne URSSAF Artistes-Auteurs sur Paris pour préserver le savoir-faire de personnels attentionnés et qualifiés.



La Direction de la Sécurité Sociale accueille avec intérêt.

Le Directeur général de l'URSSAF confirme que les salarié-es qui souhaitent rejoindre l'URSSAF seront intégré-es. Il retient transitoirement l'antenne spécialisée à Paris.

En avril 2021, en pleine vague covid, les agent-es ex-MdA-AGESEA transféré-es à l'URSSAF sont déssaisi-es des dossiers artistes auteur-rices.

Après avoir essuyé les plâtres de procédures technocratiques, on les aggrave d'aveuglements. Les syndicats n'ont de cesse depuis 4 ans d'alerter sur les dysfonctionnements prévisibles : ils se produisent. De pointer les problèmes : les plus pénibles demeurent. Le système interdit la souplesse d'interventions humaines. La machine asservit les artistes et les personnels au lieu de les soulager.

Aujourd'hui : Le 1^{er} décembre 2022, après 8 ans d'errements, un arrêté désigne un conseil d'administration à la Sécurité Sociale des artistes-auteurs. 16 organisations professionnelles d'auteur-rices et 5 organisations de diffuseur-ses sont nommées par les ministres de tutelles.

Par les compétences de la CGT spectacle à constituer et remplir un dossier complexe, nous y sommes.

Des organisations sérieuses, ne disposant pas des mêmes moyens n'y figurent pas.

Perspectives :

- Évaluer les latitudes du Conseil, militer à les étendre.
- Reconstituer les commissions professionnelles et d'action sociale.
- Demander l'Audit du transfert des cotisations.
- Obtenir un service attentionné.
- Examiner la gestion confisquée MdA-AGESEA des dernières années.
- Dialoguer avec nos partenaires désigné-es. Expliquer que des élections professionnelles bien pensées sont structurantes, représentatives et émancipatrices. Qu'ici serait le cadre d'y travailler. Ce mandat est prévu pour 6 ans.

Pierre

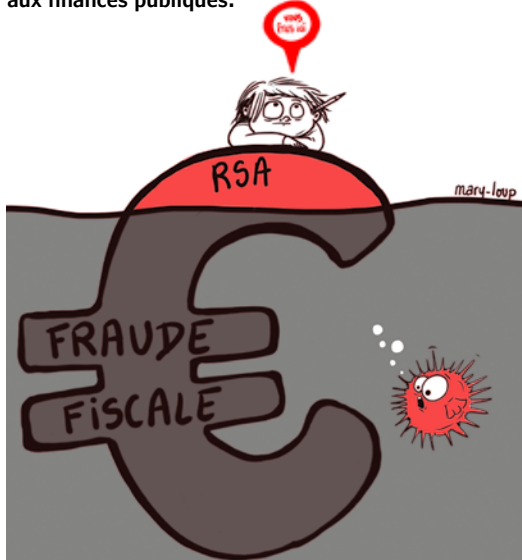
Un seul survivra »

parole aux 80 étudiant-es de 1^{re} année, ENSBA de Lyon, (Les Mots de trop, 2022)

RSA

Rééduquer, Soumettre, Anniher (tout espoir)

Selon le rapport thématique de la Cour des comptes sur le RSA (publié le 13 janvier 2022), l'aide sociale (dont les minima sociaux) attribuée selon les ressources des bénéficiaires a coûté en 2019 : **120 milliards d'euros aux finances publiques.**



Quand on parle d'aide sociale, ce sont une trentaine d'allocations sociales nationales principalement : les aides au logement (17 milliards d'euros avec 6,6 millions d'allocataires), le Revenu de Solidarité Active (11,3 milliards d'euros avec 1,9 million d'allocataires), la prestation d'accueil du jeune enfant (11 milliards d'euros avec 2,1 millions d'allocataires) et l'allocation aux adultes handicapés (9,7 milliards d'euros avec 1,2 million d'allocataires).

Plus de 80 % des artistes-auteur-rices n'ont reçu aucune aide durant les deux années de crise sanitaire (et sociale), ajouté à cela une réforme et une gestion catastrophique

du régime de notre Sécurité Sociale (transféré désormais à l'URSSAF Limousin fin 2019), et certain-es se sont retrouvés à demander le RSA. Les médias ne se privent pas de célébrer les chiffres en BAISSÉ du chômage (zic - les joies des radiations!) mais pas celui en FORTE hausse des bénéficiaires du RSA : Revenu de Solidarité Active qui reste pour bon nombre d'entre nous un Revenu de Subsistance Artistique. En dix ans, le nombre de bénéficiaires a progressé de 46% et le financement de ce dispositif connaît un écart grandissant depuis 2009 (selon le rapport de la Cour des Comptes), « **entre la hausse des recettes (+ 20%) et celle des dépenses (+ 69%) restant à la charge des départements** ». Notre statut pose problème depuis bien longtemps aux yeux des organismes publics (comme Pôle Emploi, la Caf) mais depuis la crise et la dématérialisation forcée de nos services publics, nous ne pouvons que constater une nette aggravation de nos conditions.

RÉÉDUCER ET SE SOUMETTRE!

Dans le département Alsace Haut-Rhin, un de nos adhérents (artiste photographe depuis peu) a été contraint de signer un « **contrat d'engagement réciproque** », l'obligeant à déclarer au moins 100 € par mois de bénéfices mensuels la première année, puis 500 € la seconde année, sous peine de perdre son droit au RSA. Et comme indiqué en tout petit sur le contrat, il pourra lui être demandé de « **clôturer son entreprise s'il n'atteint pas les objectifs fixés** ».

Comme le souligne cet adhérent artiste-auteur, « **outre la manière désastreuse utilisée par l'organisme (de contrôle référent) de m'obliger à percevoir une certaine somme d'argent chaque mois, c'est avant tout leur incompétence, car ils vont uniquement me donner des < conseils > (d'où leur nom < info conseil culture >) pour réaliser mes objectifs financiers. Le tout en ayant le pouvoir de demander la suppression de mon RSA, si mon activité n'est pas économiquement viable.** » Et quid de la Prime d'Activité qu'un-e artiste-auteur-riche peut prétendre en complément de ses revenus artistiques? Voici un exemple de la Start-Up Nation dans toute son ignoble hypocrisie. Tout ce contrôle social des agences ou organismes de conseil (pour certains incompétents), « **coûte** » plus que le versement des aides et elles sont payées par le contribuable pour AIDER les artistes-auteur-rices (ou annihiler tout espoir).

¹ illettrisme : État d'une personne qui ne maîtrise pas les compétences nécessaires à l'utilisation et à la création des ressources numériques. ² assistantat : concept politique apparu vers les années 2000 qui désignerait un effet pervers du modèle social français. **Sources et ressources :** Les recommandations sur le RSA de la Cour des comptes : [vu.fr/AIHN](https://www.vu.fr/AIHN) et à lire un témoignage édifiant sur médiapart : [vu.fr/MyBh](https://www.vu.fr/MyBh). Sur France Inter, des milliards d'euros d'allocations sociales non réclamées chaque année : [vu.fr/Dnuw](https://www.vu.fr/Dnuw). Thune, Sortir de la pauvreté : une question de volonté? : [vu.fr/zQEy](https://www.vu.fr/zQEy) et sur France Inter, A la Caf, un algorithme note les allocataires : [vu.fr/VLuF](https://www.vu.fr/VLuF)

La force du collectif

Congrès du snap

On en avait besoin. Après la pandémie et son cortège de confinements, de distanciels, de gestes barrières, c'était bon de se retrouver. De se voir en vrai, de s'embrasser, de partager des repas et des discussions. On avait besoin d'échanger et de débattre. Le congrès du SNAP arrivait à point et on a voulu en faire un moment joyeux et riche d'idées. Un vrai moment collectif.

On a posé nos pancartes et nos banderoles dans une belle salle de la Bourse du travail à deux pas de la place de la République. On avait viré les rangées de fauteuils et mis les chaises en cercles pour être ensemble autour de la parole et pas en rangs comme à l'armée. On n'est pas en guerre nous. On veut construire. Pour que ce moment essentiel à la vie de notre syndicat soit fort et utile, nous le voulions ouvert et exigeant. Nous l'avons donc construit autour de trois moments forts, trois tables rondes, trois thèmes qui sont au cœur de nos problématiques professionnelles. Nous avons invité des auteurs et des autrices, une juriste et un salarié de l'URSSAF, un secrétaire fédéral pour qu'ils et elles apportent leur expertise et avoir des regards différents sur ce qui nous anime syndicalement. Inutile de détailler ici l'intégralité des discussions. Tout a été enregistré et peut être (ré)écouté dans des podcasts diffusés sur Radio Campus et notre site. Nous avons parlé de sécurité sociale, de la MDA qui sombre et de l'URSSAF du Limousin qui patauge. Nous avons parlé de droits d'auteurs, de fric, de Google et des autres. Nous avons partagé nos visions de l'avenir. Des moyens de vivre de notre travail sans dépendre du marché et de la compétition. Nous avons parlé de continuité de revenus et de salaire à vie. Enfin, nous avons mis le sujet des discriminations dans le monde de l'art au centre du débat et nous avons partagé les ressentis et les expériences.



B. C.



Chouette!

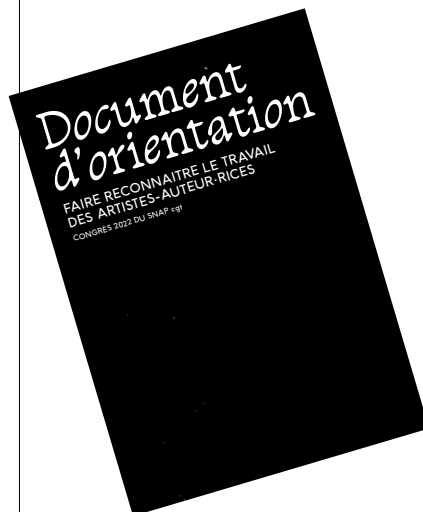
Fin décembre 2022, comme l'année dernière à la même époque, la SAIF m'a versé 110€ au titre du fonds Google pour les artistes visuels. C'est le résultat d'un long combat mené depuis 2005 par la Saif et qui a enfin porté ses fruits : Google a enfin accepté que le bénéfice qu'il tire de nos images doit être rémunéré. C'est le premier accord conclu avec un géant du web mais ce n'est pas fini : les autres opérateurs de l'internet devront suivre, et c'est en cours! Pour les dix prochaines années, Google abondera ce fonds que la SAIF a choisi de répartir équitablement entre tous ses membres. Alors, si toi aussi tu veux avoir ta part du gâteau, adhère à la SAIF (l'adhésion c'est 15,24 euros une fois, valable à vie)!



La (très) grande évasion

un film de Yannick Kergoat co-écrit avec Denis Robert

Voilà un film de salubrité publique. Un documentaire pour être précis. Pourquoi l'hôpital craque, les services publics s'effondrent, la dette augmente? Pourquoi 80 milliards d'euros échappent aux fisc et à la solidarité nationale tout les ans? ... et pourquoi, dans le même temps, les riches sont-ils toujours plus riches? La réponse se trouve aux îles Caïman, au Luxembourg ou en Suisse. Ce film décortique tous les mécanismes de la fraude et de l'évasion fiscale, le sport favori des très riches... On s'en doutait, mais c'est encore pire que ce qu'on croyait. Un film qui donne une furieuse envie de faire la révolution.



Orientations

Le document d'orientation du SNAPcgt est consultable en version pdf dans la rubrique publications. Les adhérents peuvent le demander en version papier!



Letzte generation oesterreich

La bonne soupe

Le geste est médiatique et c'est sa raison première car la cause est essentielle : alerter sur l'urgence climatique. Mais il est aussi polémique car, même si les œuvres visées étaient protégées par des vitres et donc ne risquaient pas d'être dégradées, ce type d'action pourrait s'étendre jusqu'à l'irréversible.



Mille bornes

Et hop ! Elisabeth Borne a encore tronqué le débat démocratique pour faire passer son projet de loi de finances en jouant la carte 49.3. Peut-être qu'au bout de dix, elle a droit à un onzième gratuit ?

Réunions !

Suite au succès de notre congrès on a décidé de poursuivre l'occupation sur le terrain auprès des artistes-auteur·rices avec des réunions en région.

L'idée est simple, faire redescendre et profiter de nos réseaux pour informer et discuter droits sociaux mais aussi droits d'auteurs (avec la SAIF) directement avec les artistes, en face à face, car on en a marre du distanciel, alors invitez-nous dans votre région et profitons-en pour élargir et amener des ami·es à rejoindre nos zones d'informations, de réflexions, de débats et de luttes.

Liberté de création : DISPUSSIONS

La liberté de création et la censure sont des thèmes qui touchent nos pratiques d'artistes auteur·rices. Il arrive néanmoins que des militant·es vivent les principes comme contradictoires avec leurs autres engagements militants et citoyens. Le débat est engagé et l'expression est libre.

La liberté de création est-elle plus importante que la lutte contre les violences systémiques ?

D'abord un petit point vocabulaire :
— censure : action d'empêcher la création ou la diffusion d'une œuvre par divers moyens.
— violences systémiques : discriminations récurrentes renforcées par des inégalités de pouvoir et de statut qui sont inscrites dans l'organisation sociale.

On parle de violences patriarcales, capitalistes, racistes, colonialistes, validistes etc. Elles s'exercent dans les milieux artistiques comme partout ailleurs. Peut-on tout faire en tant qu'artiste ? Pourquoi s'évertue-t-on à défendre le travail d'artistes représentant des femmes violentées, des illustrations pédo-pornographiques, des représentations racistes ?

Depuis 2016, une loi encadre la liberté de création. Au-delà de quelques cas emblématiques de censure, nous nous interrogeons sur ce qu'elle a de systémique et de commun. Dans une certaine mesure, nos empêchements quotidiens constituent une forme de censure. Maintenu·es dans un statut précaire, une très large majorité des artistes sont, par leurs conditions matérielles d'existence, empêché·es dans leur processus de création, conditionné·es dans leurs formes et réduit·es dans leur diffusion. Nous disons que c'est l'ultra-concurrence organisant le milieu artistique qui est la première source de censure. Elle dicte ses critères esthétiques impérialistes.

On peut citer d'autres exemples précis d'entraves systémiques à la liberté de création. Quid de l'algorithme d'Instagram supprimant arbitrairement les contenus des artistes ? Quid de la connivence et du droit de regard des financeurs sur la sélection des artistes ? (En salons, en festivals, en centres d'art... Autant par les mécènes privés que par les institutions publiques de tous bords politiques). Quid de la loi Sécurité Globale imposant un « *contrat d'engagement républicain* » qui conditionne l'obtention de subventions par les associations - une forme courante d'organisation collective des travailleur·euses de l'art ?

Dans une société capitaliste, patriarcale, colonialiste, validiste, où les enjeux de pouvoir prédominent et régissent les relations, la liberté de création reste, au final, un droit très relatif et réservé.

Hélène et Robyn

On ne doit pas priver les publics de l'accès aux œuvres ni des débats qu'elles peuvent susciter.

Notre liberté de création est à la base de notre engagement professionnel d'autrices, d'auteurs et d'artistes. Si certaines œuvres peuvent créer le débat, nous rappelons tout d'abord que c'est leur vocation. C'est un rôle essentiel de l'art que de questionner, bousculer, émouvoir. Et si chacun, chacune, élu·es, association ou collectif s'autorise à empêcher la diffusion d'une œuvre au seul prétexte qu'elle ne va pas dans son sens (ou simplement qu'elle le croit sans l'avoir vue ou entendue), c'est tout simplement la fin de toute liberté de création et de diffusion.

Nous partageons évidemment le combat des associations qui luttent pour l'environnement et l'égalité, qu'elle soit de sexe, de genre ou d'origine. Pour autant, les moyens employés peuvent parfois amener à un désaccord dès lors que ces actions empêchent le public d'y accéder. Rappelons ensuite qu'il y a une distance fondamentale entre l'auteur/ autrice et l'œuvre qu'il produit. Ce n'est pas parce qu'un auteur met en scène un pédophile qu'il l'est lui-même.

La liberté de création est une valeur que nous avons choisie de défendre collectivement depuis plus de 20 ans au sein de l'Observatoire de la Liberté de création qui est hébergé par la *Ligue des Droits de l'Homme*. Cet engagement n'est en rien exclusif avec nos autres engagements contre les inégalités sociales, sexuelles, ethniques... Nous le faisons avec tous les autres champs de la création pour la même raison que nous avons choisi d'être à la CGT : la solidarité. Si chacun lutte dans son coin alors que nous partageons les fondamentaux, le combat est perdu. L'une des grandes qualités de ce collectif est de mettre chaque cas en débat, de questionner sans dogmatisme ni certitude. C'est pour cela qu'il nous arrive aussi de ne pas trouver de position commune parce que nos organisations ont des grilles de lecture qui leurs sont propres, des analyses différentes. Nous sommes partisans d'accompagner les œuvres polémiques d'un espace de débat, d'un appareil critique qui permette à chacun·e de s'exprimer et de réfléchir. Pour nous aujourd'hui, compte tenu des nombreuses remises en cause de la liberté de création, nous pensons essentiel de poursuivre ce travail avec l'Observatoire.

Irène et Guillaume

« J'investis du temps de vie »

Je suis un corps féminin sentant et pensant, issue d'une bourgeoisie de deuxième ou troisième génération, non conventionnelle et non conforme, entre pauvreté des mineurs du Nord et survie des immigrés maltais en Algérie, c'est là d'où je parle. Comme artiste, je conçois des projets, j'écris des textes, je prépare des images, je mets en page des dossiers de candidatures pour des résidences, pour des expositions. Car je veux exister dans ce monde de l'art.

J'investis du temps de vie. Pour cela, je dois me duper : y croire suffisamment pour avoir du désir et créer, et en même temps rester objective car je sais que la probabilité que mon projet soit choisi est quasiment nulle. On me demande de me projeter avec élan et en même temps de rester sur place. Avancer et freiner dans le même mouvement. Vivre dans un mouvement immobile. D'être à la fois ici et à la fois plus loin. Comme

artiste, je participe à des jurys. On n'y prend pas beaucoup de risque, entre soi, on ne questionne pas grand-chose, on s'assure que rien ne va être déplaisant, on va faire du chauvinisme local ou de l'exotique pour se donner une bonne conscience de dame patronnesse. Mais on a besoin d'avoir du choix pour comparer des dossiers, pour mettre en concurrence et éliminer des projets dans un processus de sélection. Comme artiste, je dois faire de multiples deuils. Tous ces projets mort-nés. Parce que je connais les règles du jeu, on me demande de prendre du recul et de persévérer. Pour une vie meilleure après la mort ? Comme artiste, je vois des expositions, locales, nationales ou internationales. Très peu d'œuvres me nourrissent.

Ce qui est choisi et montré me dit que là n'est pas la place de mon travail. Alors quoi ? Alors c'est l'heure des comptes. Lucidité et discernement. Visiblement je cherche la place de mon

travail là où elle n'est pas. Cette énergie que je mets ne me revient pas. J'alimente un système extérieur à moi-même qui me dévore et je dissipe mes ressources. Je me représente mon temps de vie comme une ligne. Je ne sais pas quand elle va s'arrêter. Je n'ai rien d'autre que mon temps de vie, qui est du temps d'expériences, de relations, de sensations. Au bout du compte, c'est moi qui fais l'expérience de ma propre mort. Personne d'autre. C'est moi qui meurs à la fin. Alimenter ce système qui se joue de moi est mortifère. Alors quoi ? Je suis prête à lâcher mes illusions. Je veux nourrir un système à l'équilibre : ce que je produis me revient et me nourrit. Une sorte d'écologie intérieure. Je choisis de ne plus donner mon temps de vie à d'autres pour comparer, éliminer, m'éliminer, sélectionner. Je vais essayer autrement.

Emmanuelle

ÉCOLES D'ART EN DANGER !

Dans les écoles supérieures d'art et de design en France¹, une grande précarité budgétaire conduit au rabotage des moyens au service de la pédagogie (matériaux et accès aux ateliers, workshops, conférences, voyages d'étude...), à la hausse des frais d'inscription, à leur non-remboursement pour les étudiant·es boursier·es, à la précarisation des personnels, et même à des annonces de suppressions de postes (ÉESI Angoulême-Poitiers), voire à des menaces très concrètes de fermeture d'école (ÉSAD Valenciennes).

Alors que leurs dotations budgétaires stagnent ou régressent depuis plus de 10 ans, ces écoles croulent en plus aujourd'hui sous l'augmentation des coûts de l'énergie et la non-compensation par l'État du dégel du point d'indice des agents de la fonction publique.

Aucune école d'art n'est aujourd'hui assurée d'être épargnée. Dans le même temps, des attaques similaires sont menées contre l'ensemble de l'enseignement supérieur où l'on précarise, on privatise et on coupe l'accès aux études supérieures.

Le SNAP fait partie de l'inter-organisation² qui interpelle depuis décembre 2022 le ministère de la Culture et les collectivités pour rejeter ces logiques austéritaires. Ces collectivités concernées par la présence d'écoles sur leur territoire, doivent confirmer leur engagement et l'État ne peut continuer à s'abriter derrière le statut des écoles pour abandonner ses responsabilités : un plan financier d'urgence est nécessaire !

Ceci doit permettre de sauvegarder nos écoles d'art, et aussi de répondre à des exigences formulées sans effets depuis trop longtemps maintenant : accroissement des aides aux étudiant·es, remboursement des frais d'inscriptions pour les étudiant·es boursier·es, réfection des bâtiments, revalorisation des statuts des personnels selon le scénario défendu par les syndicats (alignement des statuts des enseignant·es des écoles d'art territoriales et nationales et revalorisations pour tous·tes).

Pour toutes ces raisons, nous appelons à une large mobilisation pour la défense des écoles d'art et de design. Étudier est un droit, pas un privilège !

Isabelle



¹ 6 écoles nationales et 33 écoles territoriales sur 46 sites, toutes sous tutelle pédagogique du ministère de la Culture et délivrant le même diplôme national, auxquelles s'ajoutent les 6 écoles nationales délivrant un diplôme d'établissement. ² La Buse - Le Massicot - Les étudiant·es mobilisé·es de l'ÉESI Poitiers-Angoulême - Séla 31 - SNAP-cgt - Snéad-CGT - STAA CNT-SO - SUD Collectivités territoriales

VIENDEZ, REJOIGNEZ-NOUS ! SNAPCGT.ORG CONTACT@SNAPCGT.ORG

Adhésion annuelle : 1 % de vos bénéfices, c'est la règle à la CGT (par exemple pour 4 000 € annuel de bénéfice, votre adhésion annuelle est de 40 €) et 32 € pour les revenus inférieurs ou voisins des minima sociaux (RSA, ASS). Chèque à l'ordre du SNAP CGT, contactez nous pour plus d'informations. Pour rester informé·e, suivez-nous sur **facebook**, **instagram**, **discord** et abonnez-vous à la **newsletter** du SNAPcgt en nous envoyant un mail.

Ont participé : Emmanuelle Bec, Hélène Burel, Robyn Chien, Bruno Charzat, Isabelle Jégo, Pierre Garçon, Guillaume Lanneau, Mary-loup, Anne Moirier, Émilie Moutsis, Irène Ruszniewski, Clément Valette et René Weber. Imprimé en janvier 2023 par Grenier.



Image réalisée avec des intelligences artificielles